

SEP SALLE D'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

Plan de mesures de prévention de la COVID-19

Ce plan de mesures de prévention de la COVID-19 vise à offrir un milieu sécuritaire propice à la poursuite de l'entraînement physique des étudiants et du personnel fréquentant l'établissement. Il a été élaboré à partir des recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ce plan est évolutif et vous serez informés de tout changement ou mesure supplémentaire qui pourraient être applicables. Toute situation vous apparaissant problématique doit être rapportée aux autorités compétentes du collège.

Rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque personne de respecter les mesures de prévention, d'utiliser les équipements de protection individuelle de façon appropriée, d'adopter des comportements sécuritaires, enfin, de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité ainsi que celles des autres.



1. Déclaration de l'état de santé et présence au cégep

- a. Ne vous présentez pas à la salle d'entraînement physique (SEP) si vous ressentez des symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût, ou autres symptômes décrits sur le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790> ;
- b. La personne doit remplir quotidiennement le formulaire de déclaration de l'état de santé COVID-19 AVANT d'accéder à la salle. Pour être valide, le questionnaire doit être rempli au maximum 6 heures AVANT la visite. Le formulaire est disponible sur le portail et le site WEB du cégep : <https://www.cegepdrummond.ca/coronavirus>
- c. Advenant l'apparition de symptômes alors qu'elle est présente à la salle, la personne doit informer immédiatement le moniteur. Celui-ci doit contacter l'agent de sécurité afin de procéder à la mesure préventive d'isolement. Le local 1311 (Éduc-Santé) servira aux fins d'isolement préventif. Un masque de procédure devra également être porté;
- d. Advenant un cas positif chez un utilisateur ayant fréquenté la SEP, toutes les personnes ayant été en contact avec lui, devront être en isolement pendant 14 jours;
- e. Un contrôle de l'achalandage sera mis en place avec des blocs de réservation d'une heure (10 minutes entre les blocs pour faciliter le transfert). Un maximum de 15 personnes par bloc sera autorisé. Les réservations se feront en ligne avec Microsoft Bookings. Les gens pourront réserver pour un maximum de

deux semaines. Les cours d'éducation physique accueilleront également un maximum de 15 étudiants;

- f. L'entrée/sortie de l'établissement doit OBLIGATOIREMENT s'effectuer par la porte P4 afin de faire valider son accès à la salle. Prévoyez suffisamment de temps pour les contrôles d'usages effectués à l'accueil (déclaration de l'état de santé, réservation valide, carte de membre, carte étudiante, etc.) ;
- g. Lorsqu'une présence à la salle d'entraînement physique (SEP) est requise pour un cours d'éducation physique, l'étudiant doit suivre la procédure du Cégep, soit d'entrer par la porte P4 afin de valider son accès;
- h. Les autres portes de l'établissement seront fermées.



2. Mesures d'aménagement et d'organisation du cégep

- a. Dans le but de réduire les contacts entre les personnes fréquentant la salle d'entraînement physique (SEP) et ainsi réduire les risques de propagation du virus, les mesures suivantes sont mises en place :
 - i. Cet été (6 au 23 août) les heures d'ouverture seront du lundi au vendredi de 8 h à 16 h et fermée le samedi et dimanche. Durant la session d'automne (24 août au 11 décembre), les heures d'ouverture seront le lundi et jeudi de 11 h 45 à 12 h 45 et de 14 h à 21 h, mardi et vendredi de 12 h à 21 h 10, mercredi de 11 h 45 à 12 h 45 et de 15 h à 20 h 40 et le samedi et dimanche de 9 h 10 à 14 h 50. Les cours d'éducation physique auront lieu du lundi au vendredi de 8 h à 12 h, le lundi et jeudi de 13 h à 14 h et le mercredi de 13 h à 15 h;
 - ii. Durant les cours d'éducation physique, la salle sera réservée aux étudiants inscrits aux cours (un maximum d'environ 15 étudiants par cours);
 - iii. En dehors des heures de cours, l'utilisateur doit réserver sa plage d'entraînement (maximum une heure par jour);
 - iv. Plusieurs appareils seront condamnés et d'autres seront déplacées dans le gymnase Desjardins afin de maintenir la distanciation sociale. Il sera donc possible pour le personnel et les étudiants d'utiliser les appareils entreposés dans le gymnase Desjardins les midis durant la semaine lors de la session d'automne. L'appareilleur et les utilisateurs auront la responsabilité de nettoyer et désinfecter l'appareil après utilisation;
 - v. Plusieurs accessoires et équipements ne seront pas disponibles ;
 - vi. Un panneau de « plexiglass » sera installé au comptoir d'accueil de la salle;
 - vii. Le moniteur ou tout intervenant devra porter le masque de procédures et la protection pour les yeux lorsqu'il ne sera pas en mesure de garder le 2 m avec les étudiants ou autres utilisateurs;
 - viii. Les personnes devront porter le masque dans les corridors du Centre de l'activité physique et dans les vestiaires. Ils pourront le retirer dans la salle d'entraînement physique (SEP) et le ranger dans leurs poches

de vêtement ou dans un sac « Ziploc » qui pourra être déposé dans le local 1911 (cardio-vélo);

- ix. L'offre de services sera diminuée. Il n'y aura pas de cours de groupe, pas de programmes d'entraînement, pas d'évaluation de la condition physique et pas d'analyse par bio-impédance;
- x. Les consignes sanitaires seront diffusées dans les télévisions, sur des affiches et sur le site Internet;
- xi. Il sera fortement recommandé de se changer et se doucher à la maison. Les vestiaires seront ouverts pour se changer uniquement et le port du masque sera obligatoire à l'intérieur. Les douches ne seront pas accessibles. Il y aura un nombre limité de 4 à 5 personnes à l'intérieur de chaque vestiaire (cela varie selon la grandeur du vestiaire, voir plan d'aménagement des vestiaires). Les espaces disponibles seront clairement identifiés. Les utilisateurs auront la responsabilité de respecter les consignes. Des affiches seront installées à l'entrée des vestiaires. Les portes demeureront également ouvertes en tout temps.



3. Hygiène des mains

- a. Une station de gel désinfectant accompagnée d'instructions d'usage sera installée à l'entrée de la salle. Le lavage des mains sera obligatoire à l'arrivée et à la sortie de la salle;
- b. L'ajout de papiers à main jetable et des robinets automatiques seront installés dans toutes les toilettes afin de réduire les contacts avec les objets.



4. Étiquette respiratoire

- a. Tousser dans son coude replié ou dans un mouchoir qu'on jette immédiatement après l'utilisation, puis se laver les mains dès que possible ;
- b. Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.



5. Distanciation physique

- a. Lorsque possible, maintenir une distance physique de 2 mètres entre les personnes ;
- b. Éviter tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.) ;
- c. Éviter de partager de la nourriture, tasses, assiettes et ustensiles ;
- d. Privilégier l'échange de documents numériques plutôt que les documents papier ;
- e. Éviter les rassemblements et les réunions.



6. Mesures de nettoyage et désinfection

- a. Chaque utilisateur recevra une bouteille de nettoyant et une serviette afin de nettoyer les appareils après chaque utilisation. Les serviettes seront changées après les blocs d'activités et nettoyées pour le lendemain;
- b. Les moniteurs devront désinfecter les appareils et les accessoires quatre fois par jour. Certains accessoires seront désinfectés plus régulièrement;
- c. Le terminal (vente d'abonnements) sera désinfecté après chaque transaction;
- d. Le matériel (bras de chaise, comptoir, clavier d'ordinateur, etc.) du bureau d'accueil sera désinfecté après chaque quart de travail;
- e. Les salles de toilettes (vestiaires) seront nettoyées au minimum deux fois par jour en respect des directives de la direction de la santé publique ;
- f. Les surfaces de contact : ascenseurs, rampe d'escalier, poignées de porte sont nettoyés et désinfectés quotidiennement. Ces mesures seront mises en application, tant que les consignes de la direction de la santé publique seront maintenues ;
- g. Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique seront installées aux endroits de forte affluence.

AVIS IMPORTANT : Puisque la situation avec la COVID-19 évolue rapidement, il est possible que les directives, informations ou recommandations contenues dans cette communication doivent être modulées, révisées ou modifiées à tout moment selon les décisions ministérielles. Pour être au fait des dernières informations en lien avec le Cégep de Drummondville, nous vous invitons à consulter le www.cegepdrummond.ca/coronavirus